



SUPAP-FSU / CFDT / CGT REV

CATEGORIE A, PRIMES, CONDITIONS DE TRAVAIL...

Malgré des avancées importantes obtenues grâce aux grèves de l'an passé, le compte n'y est pas. La Ville ne valorise pas notre **montée en compétences** et l'accroissement perpétuel de notre **charge de travail** et ne prend pas les mesures nécessaires pour **améliorer nos conditions de travail**.

Pour preuve, **91% des REV sont insatisfaits de leurs conditions de travail, 96% de leurs rémunérations, 67% ne souhaitent pas rester REV**, comme l'atteste notre sondage récent auprès de plus de 200 collègues ! Pour que cela change :

TOUS.TES EN ASSEMBLEE GENERALE LE JEUDI 7 NOVEMBRE A 14H

SALLE JAURES, BOURSE DU TRAVAIL,
3 RUE DU CHATEAU D'EAU, METRO REPUBLIQUE

TOUS.TES EN GREVE DU 19 AU 22 NOVEMBRE DE 11H25 A 12H25

PENDANT LE CONSEIL DE PARIS !

MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT POUR

DES REMUNERATIONS ET DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE CARRIERE CORRESPONDANT A NOS MISSIONS

- La **catégorie A (CAPSA)** de terrain pour les **REV**
- La **possibilité de participer à l'examen professionnel pour accéder aux 90 postes d'Action éducative en catégorie A**, conformément aux engagements de la Ville avant l'été
- L'**augmentation de la prime principale (IFSE) pour tous.les les AAP** (350 AAP n'ont bénéficié d'aucune augmentation !)
- L'**extension de la prime écoles complexes**

DES CONDITIONS DE TRAVAIL DECENTES ET L'AMELIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES PERI ET EXTRASCOLAIRES

- **1 bureau** pour chaque REV
- La prise en compte du temps de **travail effectué bénévolement avant 11h** chaque jour (aménagement du cycle de travail avec plus de JRTT ou paiement en heures supplémentaires)
- **L'appellation DP (Directeur Péricolaire)** au lieu de REV
- **1 REV suppléant** par école
- L'augmentation du nombre de **REV S renforcés** déchargé.es sur tous les temps (à partir de 150 enfants sur l'interclasse et dans toutes les écoles polyvalentes)
- La participation des **vacataires** et des **ASEM** à l'ensemble des **réunions hebdomadaires** d'équipe
- **L'amplification des brigades de remplacement d'AAAS et ASEM** titulaires de plusieurs dizaines de collègues supplémentaires dans chaque CASPE (avec une durée maximale du remplacement de deux semaines)
- Le respect des **taux d'encadrement** sur tous les temps et sur toutes les écoles, la réduction des taux d'encadrement sur les TAP à 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire
- La réduction du temps de travail (meilleure prise en compte de la pénibilité de notre métier)
- Des formations diplômantes **DEJEPS** pour tous.tes les REV
- Des **éducateurs spécialisés** diplômés d'état DEES pour les enfants en situation de handicap
- Des **postes supplémentaires**, des **formations adaptées** ainsi que du matériel pédagogique inclusif pour l'accueil des enfants en situation de handicap et « à besoins particuliers »
- La **limitation des regroupements** d'accueils de loisirs en semaines extrascolaires
- Des **budgets matériels** adaptés à la réalisation des projets ambitieux portés par le PEDT